ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Valorisation de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 4343

Texte de la question

Mme Mathilde Hignet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les difficultés de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. Sur le terrain, les sapeurs-pompiers sont en première ligne pour faire face aux bouleversements que les Français vivent. Dans les territoires ruraux, ils sont même devenus un acteur majeur du système de santé, face aux difficultés d'accès aux soins et à la casse de l'hôpital public. Ils protègent les Français et protègent également les forêts, les champs, les récoltes. En raison du changement climatique, leurs interventions ne feront qu'augmenter. C'est déjà le cas, l'ensemble des centres d'incendie et de secours que Mme la députée a pu rencontrer à l'occasion des cérémonies de Sainte-Barbe sur sa circonscription ont déjà vu leur nombre d'interventions augmenté. Il y a donc un véritable enjeu à promouvoir l'engagement citoyen en tant que sapeur-pompier volontaire. Bien souvent, dans les villages, les centres d'incendie et de secours reposent uniquement sur ce volontariat. Or un grand nombre de centres souffrent depuis plusieurs années d'un manque de recrutement et de renouvellement des effectifs, faisant craindre pour certains une fermeture. Il est donc urgent de favoriser cet engagement, afin de protéger la qualité et la continuité du secours de proximité. Les sapeurs-pompiers volontaires effectuent une mission d'intérêt général indispensable à la société, prenant sur leur temps personnel, leur vie de famille, pour protéger les Français. C'est pourquoi elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en place afin de valoriser et d'encourager l'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire.

Texte de la réponse

Le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires dans les services d'incendie et de secours et leur fidélisation constituent des préoccupations majeures du Gouvernement en matière de sécurité civile. Depuis cinq ans, la baisse des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires a pu être enrayée et ceux-ci se renforcent, puisqu'ils sont passés, durant cette période, de 192 000 à 197 800 en 2021. Le Gouvernement entend poursuivre ce mouvement, malgré un contexte sociétal peu propice. Plusieurs mesures portées par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, y contribuent, notamment la labellisation des conventions de disponibilité avec les employeurs, la priorisation d'accès aux logements sociaux ou l'amélioration de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, mais également les actions fortes prévues sur la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance allouée aux sapeurs-pompiers volontaires, avec un seuil permettant à un sapeur-pompier volontaire de bénéficier de cette NPFR dès 15 ans de service, contre 20 auparavant. Cette prestation, révisée annuellement, bénéficie d'une forte revalorisation dès 2023, en accord avec les financeurs des services d'incendie et de secours qui contribuent, à parité avec l'Etat, au financement de la NPFR.

Données clés

Auteur : Mme Mathilde Hignet
Circonscription : Ille-et-Vilaine (4e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE4343

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4343
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer
Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 décembre 2022, page 6361
Réponse publiée au JO le : 18 avril 2023, page 3670